The Lab's Quarterly
2026/ a. XXVIII / n. 3 – ISSN 2035-5548
Online First: 1 October 2024

LE MODÈLE DOUBLE DE L'INCARCÉRATION
Une vision du genre

*di Patrizia Pacini Volpe**

Abstract

The Dual Model of Incarceration: A Gendered Perspective

Female detention, along with its associated challenges, remains a topic that has received insufficient scrutiny to date. This area warrants further comprehensive analysis and contemplation. The aim of this contribution is to shed light on the intricate intersection of gender identity, equal opportunities, and the contentious matter of women's imprisonment, an intricate and multifaceted issue encompassing both psychological distress and acute social marginalization. The sociological research, based on qualitative methods, conducted over the last three years with the contribution of former prisoners, highlights the main disparities between women and men within the penitentiary context.

Keywords

Women, prison, gender, inequality

* PATRIZIA PACINI VOLPE, chercheuse en sociologie et science politique à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales (FSJPS) de l'Université de Lille.
E-mail: patrizia.pacini-volpe@univ-lille.fr

DOI: 10.13131/unipi/pjq6-qx15

I saggi della rivista sono sottoposti a un processo di double blind peer-review. Quest'opera è distribuita con Licenza Creative Commons. http://www.thelabs.sp.unipi.it/

INTRODUCTION

Cet article présente un aspect particulier des résultats d'une étude, dont l'objet a consisté à analyser, décrire et comprendre les expériences carcérales de femmes anciennes détenues et détenues enfermées en maison d'arrêt et centre pénitentiaire en France et en Italie, visant à explorer un nouvel aspect de la pathogénicité de la prison, sans devoir exclure la complexité du problème spécifique lié au genre. À partir d'une enquête qualitative menée par entretiens et observations, réalisée entre 2021 et 2024 auprès de 75 femmes italienne, française et étrangères (surtout des roumaines, brésiliennes, nigérianes et d'origine créole) âgés de 29 à 73 ans, appartenant principalement à la classe moyenne, la recherche qualitative, effectuée selon la méthode comparative, met en évidence certains aspects spécifiques de l'engrenage carcéral qui nécessitent une analyse plus approfondie sur l'aspect de l'équité de la peine.

1. LE MODELE BINAIRE DE L'INCARCERATION : FEMININE - MASCULINE

Sans tomber dans le piège trop simple des généralisations, commençons par considérer une hypothèse simple : qu'est-ce qui distingue la détention des femmes de celle des hommes ? Outre la prise en compte de l'absence de différences de traitement, évoquée dans les études de Rostaing (Rostaing, 2017), et de la manque considérable d'études sociologique sur le thème, la prison vécue par les femmes présente des caractéristiques particulières, résultant clairement du processus de socialisation soigneusement orchestré et différencié par les genres dès la naissance de chacun et chacune d'entre nous. Les attentes et les rôles traditionnellement établis, ainsi que les stéréotypes que l'on peut trouver dans la société libre, sont amplifiés par la prison et ne peuvent qu'influencer la détention des femmes, en déterminant leurs trajectoires et leur qualité de vie, comme le souligne Chetcuti-Osorovitz (Chetcuti-Osorovitz, Sanos, 2022).

La relation avec l'institution pénitentiaire est tout d'abord différente, les hommes ayant une vision beaucoup plus consciente de l'emprisonnement et montrant une capacité à critiquer le traitement pénal et carcéral, à formuler des revendications ou à s'opposer à certains aspects envahissants et violents du régime pénitentiaire. Les hommes planifient leur période d'emprisonnement, recueillent de nombreuses informations et naviguent habilement dans les dédales de la prison. Parfois, ils forment des

alliances par pure commodité ou pour obtenir des avantages supplémentaires. Chaque mouvement, chaque demande semble calculée, calibré et prémédité (Pacini Volpe, 2021).

En revanche, nombreuses femmes sont dominées par l'institution carcérale, la subissant passivement, même s'ils refusent psychologiquement d'accepter cette pensée. Elles sont opprimées par leurs émotions, exprimant leur colère par des querelles, des menaces et des réponses verbales provocantes et contre-productives. Elles ne sont pas en mesure de se soutenir mutuellement, craignant les confidences trompeuses, se méfiant les unes des autres et adoptant une attitude d'isolement par auto-préservation (Chetcuti-Osorovitz, 2021). Comme le fait remarquer Liebling (2009) dans les prisons pour femmes, des niveaux plus élevés de dénonciations sont constatés par rapport aux prisons pour hommes mais cette volonté de faire du mal consciemment aux autres détenues ne soit pas due à une question de genre mais plutôt à un manque d'autres sources de pouvoir.

D'après ce que j'ai pu observer, le phénomène de l'autodestruction défensive semble être l'élément le plus courant dans les quartiers pour femmes des prisons. En général, cela se manifeste lorsque les femmes, jeunes ou plus âgées, sont submergées par une colère refoulée, un sentiment que toutes les anciennes détenues que j'ai interviewées ont également mis en évidence comme une réponse à leur impuissance et aux frustrations qu'elles ont connues pendant leur période de détention.

> Je ne pouvais pas contrôler mes émotions, j'étais constamment en colère, prête à attaquer tout ce qui m'entourait, même les surveillantes. Certaines d'entre elles... je les aurais attaquées une par une. Elles étaient toutes détestables! Je ne les supportais pas. Parfois, je me mordais les bras, me faisait des bleus, mais à l'époque, tout était hors de contrôle. Ma vie avait déraillé. Mais je me souviens que j'avais beaucoup d'énergie, je me levais toute excitée, les accès de colère me faisaient me sentir vivante, pas une coquille vide comme celles qui étaient avec moi, figées du matin au soir[1].

La colère refoulée peut également se manifester de manière déguisée à travers des comportements fréquents dans les quartiers féminins, tels que le sarcasme, un cynisme excessif, des accès de colère soudains et dangereux, des troubles anxieux, des attaques de panique, mais aussi de manière plus subtile, derrière une fatigue chronique, des symptômes dépressifs ou paranoïaques (Ravagnani, Romano, 2013).

> En prison, il y a des gens très fragiles qui devraient être protégés alors que personne ne le fait. Je suis une personne calme, je ne faisais partie d'aucun

[1] Témoignage de C., ex détenue en Centre de détention. Entretien réalisé le 08 mai 2023

> groupe, j'avais mes propres problèmes et je veillais sur moi-même. J'ai néanmoins subi trois agressions physiques pendant ma détention parce que les femmes sont très violentes entre elles.Après la première agression, j'ai refusé de parler à n'importe qui pendant 7 mois. J'ai été choquée mais je n'ai rien signalé. Je pleurais beaucoup, mais toujours en cachette, sans le montrer aux autres[2].

D'après les observations effectuées au cours de ces trois années de recherche, et d'après les femmes que j'ai rencontrées pendant mes terrains, les femmes vivent la détention de manière plus pénible et douloureuse que les hommes avec une souffrance inutile supplémentaire, liée à l'absence de reconnaissance des droits, d'équité et de légitimité dont ils parlent Ronconi et Zuffa (2020). C'est pour elles un traumatisme profond, une cicatrice indélébile, tandis que les hommes rationalisent davantage leur souffrance, expriment clairement leur intolérance envers le système pénitentiaire et se sentent plus libres vis-à-vis des liens familiaux (Rostaing, 2021). Les hommes font face à la période de détention de manière plus proactive, en optimisant les situations. Les femmes, étrangères ou non, ne réalisent souvent même pas qu'elles ont des droits, ne se valorisent pas, n'hésitent pas à exprimer leurs sentiments les plus sincères et polarisent leurs humeurs.

2. LA FRAGILISATION ET L'ABANDON

Parmi les autres différences substantielles que j'ai pu constater au cours de mon travail, il y a en premier lieu la fonction de la parentalité, la réélaboration du crime commis et la dimension de solitude qui conduit inévitablement à la pauvreté encore plus aiguë pour les femmes que leurs homologues masculins (Marchetti, 1997).

Du point de vue relationnel face à l'incarcération de leur compagnon, les femmes sont attentives et prévenantes envers leur partenaire en leur rendant régulièrement visite, en leur fournissant ce dont ils ont besoin et en les tenant informés de tous les développements extérieurs. Elles s'occupent également des enfants, de la gestion du foyer, des tâches administratives quotidiennes, et parfois même de la famille d'origine du mari. Pendant leur incarcération, les hommes reçoivent un soutien indéfectible, contrairement aux femmes qui sont progressivement abandonnées (Pacini Volpe, 2021).

[2] Témoignage de E., ex détenue en MA. Entretien réalisé le 11 octobre 2023.

Dans certains cas, lorsque les peines à purger sont moyennes ou longues et que les maris détenus sont particulièrement jaloux ou possessifs, on peut observer une sorte de “double emprisonnement”, car le détenu incite sa femme à rester enfermée le plus longtemps possible en utilisant des menaces ou des méthodes plus sournoises. La logique est simple et primitive : si l’homme souffre en prison la femme ne peut pas se permettre de sortir et de se montrer en public trop longtemps encore moins de se rendre chez ses amies pour s’amuser pendant son absence. Pour certaines femmes, paradoxalement, ce comportement d'abnégation est considéré comme noble.

Cependant, pour les femmes en détention, c'est souvent le contraire qui se produit. Au début de leur incarcération, si le couple est solide et si le délit commis par la prisonnière n'affecte pas leur relation, la femme reçoit des visites assez régulières de son partenaire pendant un certain temps. Cependant, les enfants sont rapidement confiés à la famille maternelle, et dans certaines circonstances, à une institution externe ou à une famille d'accueil, si le père se révèle particulièrement inapte au rôle parental ou réticent à prendre des mesures à cet égard. Cela se produit souvent lorsque la femme incarcérée a rompu ses liens avec ses propres parents, ce qui est fréquent dans les affaires liées à la drogue, à l'alcoolisme et à la prostitution[3].

> Au fil du temps, la relation se détériore. Si des problèmes liés à la drogue, à l'alcoolisme ou à la prostitution sont en jeu, la relation avec la famille d'origine se dégrade également, car celle-ci ne tolère plus cette situation de tension constante[4].

D'après mes observations, avant la fin de la première année d'incarcération, les choses se compliquent davantage pour les couples. Si les femmes sont capables de rester seules et de gérer leurs émotions et leur sexualité, les hommes les remplacent rapidement par une autre compagne de manière superficielle, presque automatique et auto-justifiée. À ce moment-là, les visites périodiques diminuent progressivement. Les femmes en prison se sentent déçues, trahies et remplies de colère, mais sont impuissantes à réagir. De nombreuses querelles éclatent, les tensions augmentent, et finalement, à cause de raisons fallacieuses, la séparation et le divorce deviennent inévitables, ce qui a souvent des conséquences néfastes pour les enfants.

[3] L’affectation des enfants à la famille d’origine de la mère a généralement lieu même dans les cas où les deux parents sont en prison.
[4] Entretien avec D.C., bénévole en Maison d'arrêt. Entretien réalisé le 4 septembre 2023.

> Les relations se brisent, se perdent, de même que le lien avec les enfants, dont les pères se désintéressent complètement. Les femmes pensent constamment à leurs filles et à leurs fils, ce qui n'est pas le cas pour les hommes. Les sentiments de paternité sont beaucoup plus prononcés chez les hommes, tandis que chez les femmes, la relation est viscérale[5].

La plus grande différence entre la détention des femmes et celle des hommes réside dans la douleur éprouvée lors de la séparation d'avec leurs enfants. Même si ces derniers sont pris en charge et protégés par la famille maternelle, la femme incarcérée craint toujours qu'ils l'oublient. Si, pour une raison quelconque, même mineure, les enfants ne se rendent pas aux visites, cela plonge les femmes dans un désespoir total. Ronconi affirme que «confier ses enfants à d'autres signifie affaiblir, voire exproprier, toute possibilité de contrôler et de gérer les relations et les processus, qu'une relation au sein d'un réseau familial, aussi conflictuelle et contradictoire soit-elle, tend à garantir»[6] (Ronconi, Zuffa, 2014).

Cependant, même lorsque les enfants sont présents dans la relation et lors des visites, le simple fait de les confier à d'autres, de perdre le contrôle de la situation, de devoir déléguer sa maternité crée aux femmes détenues, un stress constant, intense et prolongé. Fondamentalement, ces femmes craignent de perdre leur rôle de mère, ce qui les tourmente d'autant plus que les décisions des parents ne sont parfois pas prises conjointement, notamment dans les cas d'alcoolisme, de toxicomanie ou de tentatives de désintoxication infructueuses.

> Les compagnons et les maris ne s'occupent presque jamais de leurs filles et de leurs fils et laissent les décisions aux mains de tiers. Les enfants sont rarement confiés aux pères, et ceux-ci ne font rien pour changer la situation. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'affection de la part des hommes, mais même lorsqu'ils acceptent de prendre en charge les enfants, il y a souvent des motivations personnelles sous-jacentes qui les guident. Dans l'ensemble, il y a toujours une sorte de profit ou de soupçon qu'il pourrait y avoir un avantage ou un bénéfice personnel[7].

Dans mon expérience, seuls deux cas ont vu les enfants être confiés au père, tandis que dans la plupart des autres situations, la garde est naturellement confiée aux parents de la femme incarcérée. Les pères perdent rapidement le contact avec leur compagnes emprisonnée, cherchent d'autres

[5] Entretien avec R.Q., bénévole depuis 2009. Entretien réalisé le 9 septembre 2023.
[6] 2014: 60.
[7] Entretien avec D.C., réalisé le 4 septembre 2023.

femmes pour les remplacer et ne soutiennent pas la détention de manière significative[8].

3. LA REELABORATION DU CRIME SOUS L'ANGLE DU GENRE

La réélaboration du crime n'est pas un parcours simple, ni une évidence, malgré l'emprisonnement qui s'annonce long et douloureux. Ce parcours doit présupposer une volonté et une collaboration sincère et non forcée de la part de la personne incarcérée (Lecomte, 2012). Il existe des tabous et des mécanismes de défense profondément enracinés, tels que la suppression, qui entrent en jeu. Il s'agit de la prise de conscience et de la responsabilité, et seules quelques personnes sont disposées à s'engager dans ce processus, même si le succès n'est pas garanti, même avec le soutien d'experts et de médiateurs. En déclinant ce paradigme, nous pouvons observer de nombreuses différences liées au genre.

> La culture des femmes est marquée par une identité précise. En ce qui concerne la réélaboration du crime, il est possible d'aborder ce problème dans le quartier féminin lors des ateliers d'écriture créative que nous proposons depuis des années à la Maison d'arrêt, tandis que dans le quartier masculin, ce n'est généralement pas le cas. Il en va de même pour la tragédie des uxoricides : une femme qui a tué son mari y réfléchit, en souffre et analyse ce qui s'est passé, tandis que pour les hommes, ce n'est pas un chemin possible[9].

Il s'agit d'une forme de justice complémentaire à la justice pénale, encore peu répandue, même si actuellement de nombreuses directrices et directeurs de prisons italiennes promeuvent des projets élaborés par des groupes d'experts, tels que les psychologues pénitentiaires et les associations de bénévoles, sur le thème de la réélaboration des féminicides et de la justice réparatrice. Les propositions et les suggestions méthodologiques visant à encourager la réflexion sur le crime commis et la réparation du préjudice causé par l'infraction s'affinent de plus en plus.

En France, depuis l'application de la loi Taubira[10], des programmes de justice restaurative sont mis en place par des associations telles que France Victimes et la Fédération Citoyens et Justice, avec le soutien des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Cependant, ces

[8] Entretien avec R.Q., réalisé le 9 septembre 2023.
[9] Ibidem.
[10] La loi n° 2001-434, du 21 mai 2001, tend à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Cette loi est dite Taubira, du nom de Christiane Taubira, députée de l'Assemblée nationale française.

programmes restent encore peu nombreux et sont principalement axés sur le public des mineurs, notamment sur la thématique des violences de groupe ou leur application aux cas de terrorisme (Soulou, 2018), mais ils ne sont pas encore ciblés sur la violence de genre, qui demeure répandue et omniprésente, indépendamment du pays et de la culture d'origine.

> Les femmes éprouvent des sentiments perpétuels de culpabilité, reconnaissant leur implication dans le crime et étant troublées par celui-ci. En revanche, les hommes ont tendance à se justifier et à minimiser leur rôle et leur responsabilité, sans trop de remords parce qu'ils n'ont pas l'habitude ou la capacité de réfléchir de manière autocritique[11].

La peine des femmes est davantage moralisée car elles estiment souvent qu'elles méritent leur punition et craignent le jugement de dangerosité sociale émis par les psychiatres. Les hommes, au contraire, parlent souvent d'injustice quant à leur peine. Cette différence de perspective est en partie due au fait que, pour les femmes, le crime est généralement commis par exaspération, tandis que pour les hommes, il est souvent lié à des dynamiques de pouvoir (Mercader, 2007).

Pour illustrer ce point, il est intéressant de mentionner l'expérience de traitement des auteurs de violence de genre menée dans la section protégée de la maison de détention Ucciardone «Calogero di Bona» de Palerme sous le projet DUE[12], ainsi que les initiatives de justice réparatrice menées par le Groupe Abel de Turin et le projet GRAZIE[13] réalisé par l'Association Prison et Territoire OdV - ETS en collaboration avec les écoles de la province de Brescia.

Il est important de rapporter les données de cette importante recherche menée à Palerme à partir de octobre 2021, pour avoir une idée plus précise du problème, aujourd'hui comme hier, pas assez abordé.

En ce qui concerne l'échantillon de l'enquête du projet DUE, il est significatif de noter les données suivantes : sur un total de 27 participants, 17 reconnaissent avoir commis le délit pour lequel ils purgent leur peine, tandis que 10 ne reconnaissent pas le délit qui leur est imputé.

La composition de l'échantillon en fonction de l'âge et de la nationalité montre que parmi ceux qui reconnaissent l'infraction : un individu a moins de 30 ans; 11 ont entre 30 et 50 ans; 5 ont plus de 50 ans.

[11] Entretien avec R.Q., réalisé le 9 septembre 2023.

[12] Le projet DUE, acronyme de: Dessin Ucciardone Exploratoire, promu et soutenu par le directeur Fabio Prestopino et par l'équipe de psychologues expérimentés ex. Art. 80 : Enza Cuffaro, Sonia Alessandra, Maria Famà, Giulia Grillo, Ornella Longo.

[13] GRAZIE, acronyme de: Justice Réparatrice Et Actions Éducatives, est un projet réalisé par le professeur de criminologie de l'université de Brescia Carlo Alberto Romano.

14 hommes sont de nationalité italienne et 3 de nationalité étrangère. Parmi ceux qui ne reconnaissent pas l'infraction : 7 ont entre 30-50 ans et 3 plus de 50 ans. 9 hommes sont de nationalité italienne et 1 d'autre nationalité.

En ce qui concerne la situation des liens affectifs, les données montrent que 41% de l'échantillon se déclarent mariés et/ou avoir une relation affective stable; 26% déclarent être séparés; 33% n'avoir aucune relation affective. 52% de l'échantillon ont un ou plusieurs enfants; 48% n'ont pas d'enfants.

En ce qui concerne l'aspect criminologique du programme, sur le total de l'échantillon 9 sont les cas de féminicide; 11 de violence sexuelle; 6 de mauvais traitements; 4 d'actes de persécution; 3 de violence sexuelle de groupe; 2 de violence sexuelle avec enfant; 1 de menace; 1 d'enlèvement/destruction de cadavre; 1 réduction en esclavage.

Conformément aux données mises en évidence par la littérature scientifique de référence, y compris dans l'échantillon faisant l'objet de l'enquête du projet DUE, la consommation d'alcool et/ou de drogues ne semble pas être un élément directement lié aux crimes de violence de genre, tout en étant conscient qu'il s'agit d'habitudes qui représentent un facteur de risque dans la complexité et la multiplicité des facteurs conduisant à des actes de violence[14].

4. UNE SOLITUDE ABSOLUE

La méthode comparative que j'ai utilisée au cours de cette recherche (Marsh, 1967), montre clairement que certains aspects caractéristiques de l'incarcération des femmes sont similaires entre l'Italie et la France et se répètent au-delà des frontières, les lois, les systèmes et les organisations. Ce qui démontre encore davantage que la prison conçue pour les femmes rappelle des aspects principalement liés aux stéréotypes de genre et à l'idée de la punition de la femme en tant que telle (Cardi, 2007). Les femmes ont une expérience très différente de celle des hommes dans le système judiciaire pénal et en prison parce qu'elle est intrinsèquement liée au contrôle social des femmes, comme l'affirment Carlen et Worral (2004).

Le troisième aspect que j'ai trouvé intéressant d'observer, comme caractéristique particulière de la détention au féminin, est la solitude qui provoque une souffrance supplémentaire à la peine. Il s'agit d'une dimension de vide profond, d'abandon absolu, une forme de marginalisation

[14] Rapport de l'équipe d'experts Projet DUE. Centre de détention «Ucciardone» de Palerme.

très marquée par rapport à leurs homologues masculins: la perte de contact avec les membres de la famille est une expérience plus douloureuse (Liebling, 2009).

Surtout en France, où les centres pénitentiaires pour femmes de Rennes représentent, sur tout le territoire national, la seule prison où purger de longues peines, et la distance pour les parents et les amis crée des difficultés évidentes de communication, de contact et d'échange direct et aussi un impact économique, la solitude joue un rôle dévastateur (Bechlivanou Moreau, 2013). Le manque de soutien social, la conscience de n'avoir personne sur qui compter et l'environnement délétère de la prison contribuent à l'aggravation de la vulnérabilité de ces femmes, intensifiant également des troubles psychiques préexistants à la détention ou la réactivation de traumatismes subis pendant l'enfance et l'adolescence, tels que des viols jamais dénoncés perpétrés dans le cadre des relations de proximité (Ravagnani, Romano, 2013).

> Je me souviens du cas d'une femme qui a vécu une enfance très difficile : quand elle était enfant, elle a été violée à plusieurs reprises par un proche, contre lequel elle n'a jamais porté plainte. La femme que j'ai rencontrée avait 40 ans à l'époque et venait d'une famille aisée : sa mère était médecin et son père un général de l'armée. Elle a eu une existence malheureuse, puis elle s'est mariée avec un homme tout aussi violent, qui la dénigrait et drainait toute son énergie. Elle a passé 10 ans en prison, condamnée à 15 ans pour infanticide[15]. Une fois, elle m'a dit très durement : « Vous me jugerez comme un monstre ! ». Beaucoup d'entre elles adoptent une attitude provocatrice, elles essaient de paraître fortes, mais en réalité, ce sont souvent les femmes qui souffrent le plus. Elle écrit à ses filles sans obtenir de réponse. Lorsqu'elle les appelle, elle sent qu'elles ne sont pas libres de dire ce qu'elles pensent, d'exprimer leurs sentiments. Elles ont été influencées par leur belle-mère et leur mari, qui les contrôlent. Pendant sa détention, son mari l'a quittée, a déménagé d'abord chez ses parents, puis a trouvé une autre compagne et un autre logement. Il a tourné la page de sa vie. Elle économise de l'argent pour offrir des cadeaux à ses filles, et c'est toujours elle qui paie les frais de déplacement et d'hébergement du Nord de France à Rennes, pour une distance supérieure à 800 km. Au début, elles venaient lui rendre visite deux fois par an, puis son mari a commencé à objecter que la prison de Rennes était loin, et il a progressivement éloigné les filles, qui ont maintenant 15 et 12 ans et ne l'ont plus vue. Elle a passé les quatre premières années de détention près de sa ville natale, puis elle a demandé à être transférée à Rennes pour avoir plus d'opportunités d'emploi. Ici, la prison est beaucoup plus organisée, mais elle devait se débrouiller seule, car sa famille d'origine l'avait rejetée et son mari ne lui donnait pas un centime. Elle était obligée de travailler pour subsister. Elle était

[15] Infanticide sur un enfant que la femme avait en garde.

complètement seule et abandonnée[16].

Ces femmes, quelle que soit leur âge ou leur appartenance socio-économique et culturelle, ont tendance à éviter les interactions sociales, à se retirer des autres pour réfléchir à leur douleur, réduisant même le contact avec les bénévoles, les seules personnes capables de comprendre leurs besoins réels.

> Parmi tous les cas que j'ai suivis, aucune femme n'a jamais été soutenue par sa famille. Aucune femme n'a jamais reçu une seule visite pendant sa période de détention. Leur seule présence familiale était moi. Elles étaient toutes des femmes isolées, contraintes de travailler à l'intérieur de la prison pour cantiné. Aucune d'entre elles ne poursuivait des études, car la priorité était de gagner leur vie, pour préparer leur sortie[17].

Dans un environnement clos où il n'existe pas de communauté de soutien et où les relations interpersonnelles sont souvent superficielles ou conflictuelles, ces femmes s'isolent presque totalement et deviennent individualistes. Elles craignent les fausses confidences des autres détenues, ont peur d'être manipulées ou dénoncées pour calomnie. Elles décrivent souvent leurs camarades comme hypocrites, médisantes, jalouses et peu dignes de confiance, sans réaliser qu'elles-mêmes ont adopté ces caractéristiques négatives, comme le souligne Chetcuti-Osorovitz dans ses études (Chetcuti-Osorovitz, 2021).

Certaines de ces femmes souffrent de maladies qu'elles ont découvertes en prison de manière aléatoire et tardive, souvent par manque de confiance dans les médecins pénitentiaires (Chassagne, 2019), tandis que d'autres sont des femmes âgées condamnées à de longues peines pour infanticide ou meurtre, et elles n'ont jamais été acquittées, ni moralement, ni même par un membre de leur famille (Touraut, 2019). Elles se retrouvent irrémédiablement seules, sans aucun soutien ni signe de solidarité de la part de leurs camarades, qui les évitent par peur d'être infectées ou dégoûtées par les effets de la maladie.

> Elle avait perdu tous ses cheveux à cause de la chimiothérapie et avait la peau verte en raison d'un cancer du pancréas diagnostiqué en détention après avoir purgé 22 ans de peine. Toutes l'évitant, et personne ne lui parlait[18].

[16] Entretien avec M-T. P., au Centre pénitentiaire pour femmes, depuis 23 ans. Entretien réalisé le 25 août 2023.
[17] Entretien avec M. bénévole depuis 2016 au Centre pénitentiaire pour femmes. Entretien réalisé le 28 août 2023.
[18] Entretien à M.-T. P., réalisé le 25 août 2023.

Une femme seule qui se sent trop souvent en défaut aura moins de pouvoir d'action et aura certainement moins d'occasions concrètes de s'en sortir.

4. CONCLUSIONS

Les quartiers réservés aux femmes dans les prisons ou les centres pénitentiaires sont souvent le reflet d'une marginalité sociale liée à la délinquance, à l'immigration clandestine, à l'exploitation de la prostitution, à la drogue, et à des problèmes psychiques. Au-delà de cette expression du malaise social, dans les sections féminines des prisons examinées, on trouve d'autres troubles courants tels que la dépression, l'apathie, l'attitude passive, l'auto-compassion, le refus de recevoir de l'aide, la culpabilisation, le manque d'attention et de soins personnels, ainsi que des troubles du comportement alimentaire tels que l'anorexie et la boulimie.

Nombre de femmes, en raison de l'héritage d'une culture patriarcale, mettent en avant leurs limitations personnelles, leur sentiment d'incompétence et leur soumission excessive. Elles remarquent également un sentiment d'inéluctabilité des événements, la conviction que le destin a déjà été écrit et qu'il ne peut plus être changé. Cette attitude montre un sentiment de résignation, de déception, d'insatisfaction, et aggrave encore l'écart considérable entre les sexes.

Les désirs et les besoins des femmes en prison ne correspondent souvent pas aux attentes de leurs proches, qui leur tournent généralement le dos au moment où elles ont le plus besoin de soutien. C'est à ce moment-là, lorsque les liens affectifs et sociaux sont rompus, qu'elles se retrouvent sans soutien pour affronter des problèmes qui leur semblent insurmontables. En général, ce processus est lent et insidieux, se manifestant par un isolement progressif.

Dans une large majorité des cas, les enfants des femmes détenues sont placés en famille d'accueil, en famille d'adoption ou dans des institutions, ce qui crée souvent des conflits en raison du sentiment de perte de leur rôle de mère. De nouvelles souffrances physiques, psychologiques, morales et émotionnelles apparaissent, résultant de multiples formes d'oppression socio-culturelle auxquelles de nombreuses femmes sont encore confrontées aujourd'hui. Ces données et ces concepts soulignent

comment la prison agit comme un catalyseur pour toutes ces incohérences et problèmes inhérents à la société, incarnant souvent ses contradictions et ses ambiguïtés les plus flagrantes.

Ces mondes divers et hétérogènes sont difficiles à aborder de manière unifiée, tout comme les expériences, les histoires de vie et les projets de ces femmes, qui cherchent l'équilibre, la paix et la dignité, mais qui manquent de l'énergie et des moyens nécessaires pour changer leur situation. Enfin, l'approche binaire qui oppose les perspectives et les besoins des hommes à ceux des femmes a profondément marqué les approches socioéconomiques, même dans le contexte carcéral. Cela a renforcé les inégalités de genre ainsi que de nombreux préjugés et stéréotypes qui ont retardé une réflexion spécifique sur cette question, qui est restée trop longtemps dans l'ombre.

BIBLIOGRAPHIE

BECHLIVANOU MOREAU, G. (2013). Rendre plus effectif le droit au maintien des liens familiaux. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*. 1(1): 137-147.

CARLEN, P. WORRAL, A. (2004). *Analysing Women's Imprisonment.* London: Willan.

CARDI, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, 1(31): 3-23.

CHASSAGNE, A. (2019). *Soins et prison. Enquête auprès de détenus gravement malades*. Paris: Érès.

CHETCUTI-OSOROVITZ, N. (2021). *Femmes en prison et violences de genre. Résistances à perpétuité.* Paris: La Dispute.

CHETCUTI-OSOROVITZ, N., SANOS, S. (2022). *Le genre carcéral. Pouvoir disciplinaire, agentivité et expériences de la prison du XIXe au XXIe siècle*. Gif-sur-Yvette: Éditions des maisons des sciences de l'homme associées, Collection interdisciplinaire EMSHA.

LECOMTE, J. (2012). La justice restauratrice. *Revue du MAUSS*. 2(40): 223-235.

LIEBLING, A. (2009). Women in Prison Prefer Legitimacy to Sex. *British Society of Criminology Newsletter*. 2(63):19-23

MARCHETTI, A., M. (1997). *Pauvretés en prison*. *Impact de la pauvreté sur la trajectoire judiciaire et pénale*. Paris: Érès.

MARSH, R-M. (1967). *Comparative Sociology: A Codification of Cross-Societal Analysis.* San Diego, California, United States: Harcourt, Brace & World, Inc.

MERCADER, P. (2007). Froid comme l'enfer : les femmes battues qui

tuent. *Dialogue*. 2(176): 95-104.

PACINI VOLPE, P. (2021). *Il carcere, un luogo dimenticato. Una ricerca sociologica tra Italia e Francia.* Pisa: Pisa University Press.

RAVAGNANI, L., ROMANO, C., A. (2013). *Women in Prison. Indagine sulla detenzione femminile in Italia*. Lecce: Pensa Multimedia Editore.

ROSTAING, C. (2017). L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison. *Les Cahiers de Framespa, 25.* Disponible en ligne: http://journals.openedition.org/framespa/4480.

ROSTAING, C. (2021). *Une institution dégradante, la prison*. Paris: Gallimard.

SOULOU, K. (2018). *L'approche restaurative de la criminalité et son application aux cas de terrorisme*. Les Cahiers de la Justice. 2(2): 341-359.

TOURAUT, C. (2019). *Vieillir en prison. Punition et compassion*. Nîmes: Champ social.

RONCONI, S., ZUFFA, G. (2020). *La prigione delle donne . Idee e pratiche per i diritti.* Roma: Ediesse.

RONCONI, S., ZUFFA, G. (2014). *Recluse. Lo sguardo della differenza femminile sul carcere*. Roma: Ediesse.